

Travailleur du secteur scolaire durant
l'année 2023-2024

Personnel enseignant temporaire
(instituteur-trice, puéricultrice,...)

Afin de calculer votre rémunération
différée et constituer votre demande
d'allocations de chômage, vous
devrez prendre rendez auprès de
votre permanence via notre site
internet ou contacter cette dernière
par mail ou par téléphone.

Personnel scolaire non enseignant
(surveillante, convoyeuse scolaire,...)

Etape 1

Veuillez contacter la **CGSP-Admi**
(071/797111) pour une prise de
contact et convenir d'un rendez-vous
selon un calendrier déterminé

Si vous êtes affilié au **SETCA-SeI**, merci
de prendre rendez-vous auprès de
votre permanence via notre site
internet ou de contacter cette
dernière par mail ou par téléphone.

Etape 2

Une fois le RDV fixé, ce dernier aura
lieu au 9ème étage de la **FGTB**
Charleroi (rue du Grand Central, 91 à
Charleroi) où votre dossier sera
constitué par un agent de la caisse de
chômage